



## Dossier de presse

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, de la Nièvre, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont procédé à la signature, le 3 juillet 2023, des statuts du **Centre de Ressources des Centres De Gestion (CRCDG)**.

Conçu pour être souple et non contraignant, ce nouvel établissement public, construit sur le fondement de **l'article L452-2 du code général de la fonction publique**, associera ces centres de gestion et plus largement tous ceux qui le souhaiteront dans la construction de collaborations et de politiques communes.

L'adhésion au centre de ressources n'est donc nullement requise pour participer aux efforts puisqu'un centre de gestion peut se contenter de conventionner pour les



« Il ne s'agit en aucun cas d'une fusion entre centres de gestion mais plutôt d'une mutualisation des compétences afin de faciliter les solutions à proposer aux collectivités dans nos territoires respectifs. »

Marie-Christine Amiot,  
Présidente du centre de gestion de la Nièvre

seuls sujets ou compétences qui le motivent.

Participer à la coopération ne comporte donc d'autre contrainte que celle **d'ouvrir aux autres CDG du centre de ressources au moins un service ou une compétence possédant une valeur ajoutée**, ou bien de consommer les services disponibles sous réserve d'une contribution financière.

En posant ces fondations le 3 juillet 2023, les Présidents signataires ont également défini une **feuille de route** comportant les premières coopérations à développer sur une quinzaine de sujets possibles.

Cinq dossiers ont ainsi été affectés d'une priorité haute :

- **La médiation préalable obligatoire**, encore en phase de déploiement pour beaucoup de CDG et nécessitant des pratiques suffisamment proches pour autoriser aisément les départs.
- **Le Rapport Social Unique (RSU)** ainsi que l'exploitation des données collectées.
- La construction d'un **module dématérialisé permettant la réalisation des entretiens professionnels**, que l'on peut considérer comme un préalable à la dématérialisation des dossiers de carrière.
- De façon corollaire aux deux précédents sujets, **l'archivage numérique** a semblé être un champ d'investigation à occuper même s'il apparaît comme complexe.



« Le centre de ressources correspond totalement aux ambitions de coopération entre centre de gestion que le CDG70 appelle de ces vœux depuis des années ».

Michel Désiré, Président du centre de gestion de la Haute Saône



« L'échange, la coordination, la définition de règles communes souples et adaptables doivent devenir rapidement une réalité pour faciliter la formation d'une réponse pertinente à tous ces enjeux. »

Christian Hirsch ,  
Président du centre de gestion du Doubs

- Enfin, les présidents ont convenu de la nécessité d'anticiper rapidement **le vote de la proposition de Loi n° 1361 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie**, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale.

Le centre de ressources des CDG sera dirigé par **un conseil d'administration composé de trois représentants par CDG adhérents**. Leur mandat prend fin en même temps que celui d'administrateur du centre départemental auquel ils appartiennent.

Le Président du centre de ressources sera **élu par ledit conseil en son sein**. Son centre de gestion devient par voie de conséquence le centre de gestion coordonnateur du centre de ressources.

Pour l'heure, dans l'attente de la mise en place de ce conseil d'administration d'ici la fin de l'automne 2023, c'est le centre de gestion du Territoire de Belfort qui fera office de coordonnateur du centre de ressources.



« S'il est adopté, ce texte sur les secrétaires de mairie amènera les centres de gestion à devoir engager des moyens importants pour établir et animer un réseau à leur destination. Traiter cette question par le centre de ressources est donc une priorité. »

**Romuald Roicomte, Président du centre de gestion du Territoire de Belfort**

### Contact Presse

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort  
Maison des communes - 29 boulevard Anatole France - CS40322 90006 Belfort  
Réfèrent : Dimitri Rhodes (drhodes@cdg90.fr) 038457657



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône